

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022

Présents : FORESTIER Florence ; AUBLET Daniel ; PERROT Damien ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry

Absents excusés : DELANDRE Eva (pouvoir à AUBLET Daniel) ; COLIN Laurence ; BRET Sandrine ; CAUCHOIS Maud ; MIKOLAJCZYK Edmond ; COURTHIAL Emmanuel

Absents : Néant

Secrétaire de séance : JEGOU Jean-Luc

Les règles de quorum propres au contexte sanitaire restent en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022.

NOUVELLE COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour : suite à la dernière réunion de la communauté de communes de Saulieu, le conseil municipal est amené à désigner un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant pour siéger à la nouvelle commission locale d'évaluation des charges transférées.

Jean-Luc JEGOU est désigné délégué titulaire et Daniel AUBLET délégué suppléant.

PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Daniel AUBLET effectue le compte rendu de la dernière réunion du conseil communautaire.

Jean-Luc JEGOU informe de l'existence d'un projet de développement du territoire à l'échelle de la communauté de communes auxquels particuliers, entreprises, associations,... sont invités à s'associer.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le conseil municipal procède au vote des comptes administratifs. Comme le prévoit la réglementation, le maire quitte la salle et n'y participe pas. Les membres du conseil municipal présents ou représentés approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2021 dont voici les chiffres clés :

Fonctionnement

Résultat fin 2020 : 124 509,16€

Part affectée à l'investissement : Néant

Résultat de l'exercice 2021 : 6631,38€

Résultat de clôture 2021 : 131 140,54€

Investissement

Résultat fin 2020: 5510,26€

Résultat de l'exercice 2021 : 1977,76€

Résultat de clôture 2021 : 7488,02€

Résultat global de clôture 2021 : 138 628,56€

COMPTES DE GESTION 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés les comptes de gestion 2021 établis par la trésorerie dont les montants correspondent aux comptes administratifs de la commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal vote le budget primitif 2022.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 165 664 €

Recettes : 256 001 €

Le budget de fonctionnement est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 39 520 €

Recettes : 39 520 €

Le budget d'investissement est adopté : 5 voix pour, 1 abstention.

ÉTAT SPÉCIAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA SECTION

En l'absence de constitution de commission syndicale de section dans le cadre de la gestion des 169 hectares de la forêt de Saint-Germain-de-Modéon, le conseil municipal, au vu des débats des dernières années mettant en avant un éventuel transfert de la gestion forestière à l'État et à l'ONF qui amputerait ainsi irrémédiablement le patrimoine forestier des communes, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'affirmer le caractère de biens de section des forêts de Saint-Germain-de-Modéon, en annexant au budget 2022 de la commune, comme la réglementation l'y autorise, un état spécial détaillé des dépenses et recettes de la section des bois de Saint-Germain-de-Modéon.

VOTE DES TAXES

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2021 :

Taxe foncier bâti : 30,14%

Taxe foncier non bâti : 19,11%

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal décide de l'affectation des résultats 2021 :

- excédent de fonctionnement de 131 140,54€ reporté intégralement à la section de fonctionnement ;*
- excédent d'investissement de 7488,02 € reporté à la section d'investissement).*

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ANTENNE SFR – REDEVANCE LOCATIVE TERRAIN COMMUNAL ANNEE 2021

L'antenne SFR de diffusion des réseaux de téléphonie mobile est située sur une parcelle communale pour laquelle un loyer de 500€ par an a été fixé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le titre de recettes correspondant pour l'année 2021.

PRIX DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

La dernière révision des prix des concessions au cimetière renvoie à une délibération du conseil municipal du 22 septembre 1989.

Cette délibération précise les tarifs suivants :

- *concession perpétuelle : 700 francs (soit 106,71€) les deux mètres superficiels ;*
- *concession trentenaire : 350 francs (soit 53.36€) les deux mètres superficiels.*

Après avoir pris connaissance des prix pratiqués dans des communes rurales des environs de moins de 200 habitants et en avoir débattu, le conseil municipal décide de fixer de nouveaux tarifs à compter du 10 avril 2022 :

- *concession perpétuelle : 250 € les deux mètres superficiels ;*
- *concession trentenaire : 100 € les deux mètres superficiels.*

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

MISE À JOUR DES COMPTES DES ACTIFS DE LA COMMUNE À TRAVERS UNE OPÉRATION D'ORDRE

La révision des comptes des actifs de la commune fait apparaître une somme d'honoraires d'architecte portant sur un premier projet de rénovation de l'ancienne école datant de 2014 n'ayant pas abouti. Afin de retirer cette somme de l'actif des comptes de la commune, il est procédé à une opération d'ordre, neutre sur le plan comptable, à des fins de régularisation. Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

AYANTS DROIT AU COLIS DE NOËL

Dans le contexte de crise sanitaire des années 2020 et 2021, le conseil municipal avait décidé d'aligner l'âge des ayants droit au colis de Noël sur l'âge des ayants droit au repas des anciens, c'est-à-dire 65 ans.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de fixer l'âge des ayants droit au colis de Noël à 75 ans à partir de 2022.

Les élus souhaitent ainsi mettre en avant le repas des anciens, moment de rencontres qui promeut le lien social dans la commune, sans oublier pour autant les personnes les plus âgées, notamment celles n'ayant plus la capacité de se déplacer et de participer au repas.

Toutefois et dans l'hypothèse d'un rebond de l'épidémie de coronavirus pour les fêtes de fin d'année, le conseil municipal se réserve la possibilité de déroger à nouveau exceptionnellement à la règle ainsi établie. Ces décisions sont prises à l'unanimité des membres présents ou représentés.

EXISTENCE D'EXTINCTEURS DANS CHAQUE HAMEAU EN UN LIEU ACCESSIBLE À TOUTE HEURE EN CAS D'URGENCE

Le maire rappelle que des extincteurs sont disponibles à la mairie (1 extincteur) et à la salle des fêtes (2 extincteurs) mais aussi à toute heure, en cas d'urgence, dans chacun des hameaux de la commune :

- *Saint-Germain Bas : CHOQUET P (entrée de la grange côté gauche en accédant à la ferme)*
- *Saint-Germain Haut : ROUSSELET V (abri de jardin derrière la maison)*
- *Le Frêne : GUERMONPREZ A (grange ouverte proche de la petite serre)*
- *Champ au Beau : COSTA G (sous la soupenle)*
- *Romanet : CANZIAN R (ancien poulailler)*
- *L'Hâte : ROBART J (grange)*

Invitation

Habitantes, habitants et amis de

Saint-Germain-de-Modéon

Jeudi 14 juillet 2022

dans l'après-midi

(l'heure et le lieu précis aux abords de la mairie restent à définir)

*Vous êtes invités à participer à la photographie de
tous les habitants de votre commune*

La photo de la décennie

Une troisième page d'Histoire, après 2001 et 2011,

Après la prise de vue, un vin d'honneur sera offert par la mairie.

*Cette photo panoramique couleur s'inscrit dans la mémoire de Saint-Germain-de-Modéon.
Elle nous parle de l'évolution du village, témoignage pour les générations futures.
Elle sera exposée en mairie, les personnes intéressées pourront passer commande.*

Merci d'apporter une touche originale à la photo.

Le maire avec l'écharpe, outils et objets caractéristiques des activités locales, ...

La photo du siècle était en 2000 et les années suivantes une opération nationale.

Elle était à l'initiative d'une association loi 1901, l'arbre à images.

*Les photographes parcouraient les 22 régions de France mettant en évidence
les identités locales et régionales.*

*En Côte-d'Or, Saint-Germain-de-Modéon est une des communes à avoir souhaité prolonger
l'initiative de la photo du siècle du 14 juillet 2001, à travers une photo de la décennie, 10 ans
plus tard le 14 juillet 2011, et à nouveau le 14 juillet prochain ; la crise sanitaire nous ayant
contraint de reporter l'évènement d'une année.*

*Les photographies grand format des 14 juillet 2001 et 14 juillet 2011 sont exposées
en mairie, salle du conseil. Vous pouvez passer les voir aux heures de permanences.*